

Décret

Générale

modern

Décret n° 10/AN/92/2e L portant approbation du lotissement sud d'Arta.

n° 10/AN/92/2e L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALEDate de publication
17 décembre 1992Numéro JO
n° 24 du 31/12/1992Date du numéro
31 décembre 1992

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vu la constitution du 15 septembre 1992**Vu** le décret n°91-057/PRE du 13 mai 1991 portant remaniement des membres du gouvernement.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier : Est autorisé le lotissement sud d'Arta conformément aux plans et cahiers des charges joints à la présente loi.
Art. 2. La présente loi sera publiée au journal officiel de la République, dès sa promulgation.

Par le président de la République, HASSAN GOULED APTIDON.